

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bruno Gaulin

<https://www.cadre21.org/membres/e1f57501ff4e9eccb2ff9aac>

Date d'obtention : 2023-12-06 22:23:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut rassurer l'auteur du signalement et la jeune victime en leur faisant comprendre qu'il font partie de la solution. Être présent pour eux tout au long du processus. Les encourager à être positif envers eux-mêmes. Ensuite, évaluer l'incident en posant toutes les questions de la grille sur un ton rassurant pour connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Il faut s'assurer de rencontrer tous les individus impliqués et de remplir une grille par individu en posant toutes les questions de la grille. Lors des rencontres, il faut être seul à seul et demander de préserver la confidentialité de la rencontre pour protéger la vie privée de la jeune victime. À tout moment, si nous croyons que c'est un acte malveillant, il ne faut pas compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur ou arrêter de la remplir. Il faut appeler la police et confisquer l'appareil si nous croyons qu'il contient du matériel de pornographie juvénile en expliquant à l'individu la démarche. Dans le cas d'un acte impulsif, il faut remplir la grille, s'il y a du matériel de pornographie juvénile, il faut confisquer l'appareil et placer dans des sacs scellés. Il faut communiquer avec la police suite à l'intervention s'il y a du contenu de pornographie juvénile, sinon il faut suivre les politiques ou les règles internes. Il faut communiquer avec les parents des personnes impliquées dans les meilleurs délais pour expliquer la situation, sauf dans le cas d'un acte malveillant où il faut en discuter avec la police pour établir le qui, le quand et le comment. S'assurer que l'événement a été signalé auprès de la DPJ. Pour faire la différence entre un acte impulsif et malveillant, il faut utiliser la trousse pour analyser les facteurs comme l'âge, le nombre de personnes impliquées, les conséquences, la collaboration des personnes, l'intention, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Il faut appeler la police lorsqu'une personne ne collabore pas. Si elle collabore, nous appelons la police à la fin de l'intervention s'il y a de la pornographie juvénile.
2. Il faut rencontrer toutes les personnes impliquées
3. Il faut poursuivre l'intervention même s'il n'y a pas de pornographie juvénile. À la fin, tout le monde confirme qu'il n'y en a pas, il faut appliquer les politiques et les règles de l'école.
4. Il faut s'assurer de ne pas voir la preuve ou d'être en possession de celle-ci.
5. Même s'il y a eu des informations cachées à un moment donné, nous pouvons déclencher la trousse si d'autres informations nous sont communiquées.
6. Si nous croyons qu'il y a du matériel de pornographie juvénile dans un appareil, il faut le confisquer et le remettre à la police dans un sac scellé.
7. Il faut s'assurer de ne pas être mandataire de la police.
8. Dans le cas d'un acte malveillant, il faut quand même rencontrer toutes les personnes impliquées à l'exception de l'instigateur. Celui-ci peut être rencontré pour confisquer l'appareil s'il y a lieu et pour expliquer la démarche, mais il ne faut pas remplir la grille et il faut protéger les témoins et les victimes et les instigateurs dans toutes les situations en protégeant leur confidentialité.
9. Il faut s'assurer de ne pas répondre aux questions des journalistes. Laisser les personnes formées s'en occuper.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape la plus délicate est celle d'établir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant, car nous devons utiliser notre jugement. Il est possible de faire une erreur. Pour le reste, il faut suivre la recette en étant bienveillant avec l'ensemble des jeunes impliqués. Ensuite, l'étape de la police sera inquiétante pour les jeunes, mais il faut les rassurer tout en expliquant la gravité de la situation que nous ne pouvons pas prendre à la légère, mais que nous souhaitons tous agir dans le meilleur intérêt de chaque individu pour prévenir d'autres situations du genre et résoudre rapidement celle-ci. Le dernier aspect qui est à surveiller pour moi est qu'il faut agir rapidement, mais de la bonne façon, il faut s'assurer de bien faire les choses tout d'abord et dans le meilleur délai possible pour éviter que la situation prenne de l'ampleur ou de laisser les élèves dans une situation anxieuse. Pour cela, il faut offrir le meilleur soutien possible en discutant avec les jeunes.